



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 085-218502888-20251215-DEL2025121502B-DE

S²LOW

Conseil Municipal du 15 décembre 2025



BUDGET PRIMITIF 2026 RAPPORT DE PRÉSENTATION



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2026.....	3
II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026.....	4
III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
3.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	5
3.1.1. Les produits des services et du domaine.....	6
3.1.2. La fiscalité.....	8
3.1.3. Les dotations et participations.....	9
3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	11
3.2.1. Les charges à caractère général.....	12
3.2.2. Les charges de personnel.....	14
3.2.3. Les charges diverses de gestion	15
3.2.4. Les autres charges.....	17
IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
4.1. Les recettes réelles d'investissement.....	17
4.1.1. Les subventions d'investissement.....	18
4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves.....	19
4.1.3. Les produits de cessions.....	19
4.1.4. L'emprunt.....	19
4.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	20
4.2.1. Les opérations d'équipements.....	20
4.2.2. Les autres dépenses d'investissement.....	23
V. L'ÉPARGNE.....	23
VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	24
VII. LES BUDGETS ANNEXES.....	25
7.1. Le budget annexe "lotissement secteur Court Manteau".....	25
7.2. Le budget annexe "lotissement Les Marches du Rosais ".....	26

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2026

◆ Notions réglementaires :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 de la Commune, voté le 15 décembre 2025 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande à la direction des Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux ainsi que sur le site Internet de la ville.

◆ Une amélioration de l'épargne grâce à des charges contenues

Après trois exercices budgétaires soumis à une poussée inflationniste des prix entraînant une hausse significative des charges pour l'ensemble des collectivités territoriales, l'année 2025 a été marquée par un net ralentissement qui devrait se poursuivre en 2026. Les charges de fonctionnement sont malgré cela attendues en hausse de 3 % sous l'effet notamment de facteurs extérieurs à la collectivité.

Les recettes de fonctionnement sont attendues en progression de 3 % contribuant ainsi à limiter la dégradation du virement à la section d'investissement et l'ensemble des niveaux d'épargne, le tout, en maîtrisant la pression fiscale puisque le budget est construit à taux constant.

◆ Des dépenses d'équipement à un niveau demeurant élevé

Pour 2026, ce sont 8,4 M€ qui sont inscrits en dépenses d'équipement. Cela représente 697 € par habitant, la moyenne des communes similaires étant plus proche des 450 €. L'année sera marquée par la montée en puissance des travaux du groupe scolaire du Payré, ceux d'aménagement des espaces publics de la ZAC des Minées, le démarrage des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Hilaire, la reconstruction du pont des Hautes-Mers, la poursuite des études de conception pour la création d'un cinéma et pour la création d'une cuisine centrale.

Nous prévoyons un emprunt d'équilibre de 3,99 M€ au titre de l'exercice 2025 qui sera ajusté, à la baisse, une fois l'intégration des résultats au budget supplémentaire 2026 et sans doute ainsi plus proche de 3,5 M€. La capacité de désendettement de la commune sera proche de 6,5 années, ce qui constitue une performance satisfaisante en matière de gestion financière, le seuil d'alerte fixé par la Chambre Régionale des Comptes, pour les communes, étant fixé à 12 années.

II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les crédits budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à 14 233 575 € en section de fonctionnement, et 10 084 000 € en section d'investissement. En cumul, l'équilibre budgétaire atteint 24 317 575 €, en baisse de 1,5% par rapport à l'année précédente.

Le budget de la collectivité est structuré par les deux sections, fonctionnement et investissement. D'un côté, la gestion des affaires courantes (fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026	ECART BP 26/ BP 25
A	Recettes réelles de fonctionnement	13 757 530 €	14 130 075 €	2,71%
B	Recettes d'ordre de fonctionnement	112 500 €	103 500 €	-8,00%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 870 030 €	14 233 575 €	2,62%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	11 331 650 €	11 718 675 €	3,42%
E	Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 538 380 €	2 514 900 €	-0,92%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 870 030 €	14 233 575 €	2,62%
G = A-D	Solde sur opérations réelles	2 425 880 €	2 411 400 €	-0,60%

INVESTISSEMENT		BP 2025	BP 2026	ECART BP 26/ BP 25
A	Recettes réelles d'investissement	8 031 770 €	7 299 100 €	-9,12%
B	Recettes d'ordre d'investissement	2 788 380 €	2 784 900 €	-0,12%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 820 150 €	10 084 000 €	-6,80%
D	Dépenses réelles d'investissement	10 457 650 €	9 730 500 €	-6,95%
E	Dépenses d'ordre d'investissement	362 500 €	353 500 €	-2,48%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 820 150 €	10 084 000 €	-6,80%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS	24 690 180 €	24 317 575 €	-1,51%
---	---------------------	---------------------	---------------

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 14 130 075 €, soit une hausse de 2,71 % par rapport au budget primitif 2025, et s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 26 / BP 25
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 757 530 €	14 130 075 €	2,71%
013 - Atténuations de charges	86 000 €	96 000 €	11,63%
70 - Produits des services du domaine	2 049 825 €	2 215 175 €	8,07%
73 - Impôts et taxes	565 000 €	575 000 €	1,77%
731 - Fiscalité locale	8 863 450 €	9 046 550 €	2,07%
74 - Dotations et participations	2 091 575 €	2 091 550 €	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	101 680 €	105 800 €	4,05%
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	

3.1.1. Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 – produits des services et du domaine voit ses recettes augmenter de 7,39%.

RECETTES	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 26 / BP 25
70 - Produit des services et du domaine	2 049 825 €	2 201 275 €	7,39%
Redevances services à caractère culturel	761 300 €	739 300 €	-2,89%
Redevances services à caractère de loisirs	74 800 €	84 000 €	12,30%
Redevances services à caractère social	432 200 €	489 200 €	13,19%
Redevances services périscolaires et enseignements	301 000 €	310 000 €	2,99%
Autres marchandises	130 000 €	130 000 €	0,00%
Remboursements de frais	234 825 €	335 900 €	43,04%
Autres produits	115 700 €	112 875 €	-2,44%

◆ Redevances des services à caractère culturel : 739 k€

Composées des recettes générées par les activités du château, elles devraient être en légère diminution par rapport au budget 2025. On a notamment pu constater un nouveau ralentissement au cours de l'exercice 2025, surtout en début de saison. L'évolution des recettes se veut donc prudente pour 2026.

Dans le détail, on trouve les recettes tarifaires des entrées du château, des spectacles nocturnes, de la fête médiévale, des ateliers pédagogiques ou encore de l'activité Escape Game.

◆ **Redevances des services à caractère de loisirs : 84 k€**

Il s'agit majoritairement du produit perçu au titre des aires de stationnement pour les camping-cars. La Commune en possède deux, l'une sur le secteur du plan d'eau de la Chapelle, l'autre en bordure de l'avenue de la Plage sur le secteur du Querry-Pigeon. Les résultats prévisionnels 2025 laissant envisager une nouvelles progression des recettes, le budget 2026 a été établi en tenant compte de cette base.

◆ **Redevances des services à caractère social : 489 k€**

Ces recettes proviennent des tarifs appliqués sur les services périscolaires, accueil de loisirs et le multi-accueil. On observe une tendance à la hausse ces dernières années en terme d'effectifs accueillis, et tout particulièrement au sein du service périscolaire (accueil du matin et du soir). Les chiffres de la rentrée de septembre 2025 nous amènent à penser que les recettes continueront d'augmenter en 2026.

◆ **Redevances des services enseignements : 310 k€**

Elles concernent les recettes du service de restauration scolaire pour les élèves de Talmont-Saint-Hilaire. La recette devrait progresser par rapport au budget primitif 2025 compte tenu de l'évolution favorable des résultats 2025 liée au nombre de repas produit pour cette catégorie d'élève.

◆ **Autres marchandises : 130 k€**

Les autres marchandises sont les produits de la boutique du Château, qui poursuit son développement.

◆ **Remboursements de frais : 336 k€**

Les remboursements de frais regroupent en même temps les participations des communes extérieures qui bénéficient du service de production de repas pour leurs élèves, en baisse en 2026 pour tenir compte de la sortie au second semestre 2025 de la commune de Sainte-Foy, et les remboursements de la communauté de communes au titre du « parcours sports », proposé en milieu scolaire depuis 2022, et désormais, depuis l'été 2025, du service

commun direction technique porté par la commune. La forte progression constatée entre 2025 et 2026, +43 %, est principalement liée à cette dernière.

3.1.2. La fiscalité

Le chapitre « impôts et taxes » est estimé à 9,62 M€, en hausse de 2,05 %, notamment sous l'effet de l'augmentation du produit perçu au titre de la fiscalité additionnelle aux droits de mutation immobilière.

RECETTES	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 26 / BP 25
Impôts et taxes	9 428 450 €	9 621 550 €	2,05%
731 - Fiscalité locale	8 863 450 €	9 046 550 €	2,07%
Impôts directs locaux	7 575 000 €	7 590 000 €	0,20%
Autres contributions directes	20 000 €	30 000 €	50,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	750 000 €	900 000 €	20,00%
Taxe de séjour	460 000 €	460 000 €	0,00%
autres taxes	58 450 €	66 550 €	13,86%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	565 000 €	575 000 €	1,77%
Attribution de compensation	520 000 €	525 000 €	0,96%
Reversement jeux et paris hippiques	45 000 €	50 000 €	11,11%

◆ Les impôts directs locaux : 7,59 M€

Le produit des impôts directs locaux est attendu en quasi-stabilité par rapport au budget primitif 2025. A noter qu'une correction budgétaire, à hauteur de 124 000 €, a été apportée dans le cadre du budget supplémentaire 2025 pour tenir compte de fiscales inférieures aux prévisions, notamment pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ainsi, en comparant le produit final attendu en 2025, la progression serait de l'ordre de 1,9 %.

Le budget est construit à taux constant, l'évolution étant liée pour moitié à la revalorisation des bases fiscales calculée en suivant l'inflation et pour l'autre moitié à l'augmentation physique des bases sur le territoire.

◆ **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 900 k€**

Assise sur les transactions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune, la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) est attendue en hausse. Pour 2026, est prévu un budget comparable aux encaissements attendus en 2025.

◆ **La taxe de séjour : 460 k€**

Après plusieurs années de hausse importante, le produit de la taxe de séjour à désormais tendance à se stabiliser autour de 460 k€. Les campings, mais également les plateformes numériques de locations de meublés de tourisme sont les principaux contributeurs.

◆ **Les reversements des paris hippiques : 50 k€**

Ce produit fiscal, dont la moitié est attribuée aux communes depuis 2019 (l'autre moitié étant attribuée à l'EPCI de rattachement), est reparti à la hausse en 2025. L'inscription 2026 se situe au niveau du produit perçu en 2025.

3.1.3. Les dotations et participations

Le chapitre « dotations et participations » est attendu en stabilité à 2 091 550 €, évolution principalement liée à la forte diminution des compensations versées par l'Etat.

RECETTES	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 26 / BP 25
74 - Dotations et participations	2 091 575 €	2 091 550 €	0,00%
741 - Dotation globale de fonct. (DGF)	1 230 000 €	1 237 000 €	0,57%
Dotation forfaitaire	860 000 €	887 000 €	3,14%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	370 000 €	350 000 €	-5,41%
744 - FCTVA	0 €	0 €	
747 - Participations	547 325 €	555 250 €	1,45%
748 - Autres attributions et participations	314 250 €	299 300 €	-4,76%
Compensation exonérations taxes foncières	242 400 €	190 000 €	-21,62%
Compensation THLV	29 300 €	29 300 €	0,00%
Dotation recensement	9 500 €	9 500 €	0,00%
Dotation aménités rurales	31 900 €	35 500 €	11,29%
autres	1 150 €	35 000 €	2943,48%

◆ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 1,24 M€

La DGF progresse légèrement en 2026 par rapport au BP 2025. Compte tenu des montants réellement encaissés, 878 600 € pour la dotation forfaitaire et 360 300 € pour la dotation nationale de péréquation (DNP), les augmentations et diminutions envisagées au BP 2026 s'avèrent moindres pour chacune de ces deux composantes.

◆ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 0 €

Le produit du FCTVA, qui concerne ici les dépenses éligibles en section de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments, informatique en nuage), disparaîtrait en 2026, le projet de loi de finances pour 2026 intégrant un recentrage de ce dispositif sur les seules dépenses d'investissement.

◆ Les participations : 555 k€

Les participations progresseraient de 1,45 % en 2025 pour atteindre 555 250 €. On retrouve notamment les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales qui participent

au financement de nos politiques publiques en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

◆ **Les autres attributions et participations: 299 k€**

Les compensations d'exonérations fiscales, qui constituent la principale composante des attributions, devraient nettement diminuer en 2024 (-52,4 k€) pour atteindre 190 k€ sous l'effet de de la diminution par l'État de la compensation au titre de l'exonération de la taxe foncière pour les établissements industriels instaurée en 2021.

A cela, il faut ajouter la dotation pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité) dont le financement de l'État est projeté pour la commune à 9 500 €, soit le montant voté en 2025, la compensation reçue au titre de taxe d'habitation sur les logements vacants, qui n'est plus applicable sur le territoire de la commune compte tenu de son classement en zone tendue, et la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, à laquelle la commune est éligible du fait de son classement en zone Natura 2000, qui progresserait de 4 000 € par rapport au BP 2025.

La Ville percevra également en 2026 une nouvelle dotation au titre du service public de la petite enfance, estimée à 35 000 €.

3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par des dépenses liées à l'entretien et à la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 11 718 675 €, en augmentation de 3,42 %, variation induite par plusieurs facteurs.

DÉPENSES	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 26 / BP 25
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 331 650 €	11 718 675 €	3,42%
011 - Charges à caractère général	3 759 950 €	3 775 000 €	0,40%
012 - Charges de personnel	5 540 000 €	5 820 000 €	5,05%
014 - Atténuation de produits	627 850 €	670 850 €	6,85%
65 - Autres charges de gestion courante	871 550 €	966 325 €	10,87%
66 - Charges financières	495 000 €	452 000 €	-8,69%
67 - Charges exceptionnelles	5 300 €	1 500 €	-71,70%
68 - Dotations aux provisions	32 000 €	33 000 €	3,13%

3.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaissent une progression limitée à 0,40 % en 2026, en nette décélération par rapport aux exercices précédents.

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 26 / BP 25
TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX	3 759 950 €	3 775 000 €	0,40 %
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	80 000 €	79 000 €	-1,25 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 291 575 €	1 265 185 €	-2,04 %
611 Contrats et prestations de serv.	296 000 €	311 500 €	5,24 %
613 / 614 Locations / Charges locatives	166 400 €	161 150 €	-3,16 %
615 Entretien et réparations	804 800 €	796 080 €	-1,08 %
616 Prime d'assurances	131 925 €	135 250 €	2,52 %
618 Divers services extérieurs	123 800 €	130 625 €	5,51 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	47 600 €	45 300 €	-4,83 %
623 Publicité, publications, relations publiques	151 400 €	135 450 €	-10,54 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	88 950 €	100 730 €	13,24 %
626 Frais postaux et de télécommunications	70 200 €	56 055 €	-20,15 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	416 300 €	513 625 €	23,38 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	91 000 €	45 050 €	-50,49 %

◆ Des achats de fournitures en légère baisse

Après plusieurs exercices consécutifs où les achats de fournitures ont connu des hausses importantes et une année 2025 de hausse plus limitée, l'exercice 2026 devrait connaître une baisse conjoncturelle des dépenses. Avec des postes eau et électricité stables (hors régularisations intervenues en 2025), la variation résulte principalement de deux postes : « fourniture de petits équipements » pour les travaux en régie (-31 300 €) et « denrées alimentaires » dont le budget de 272 300 €, en baisse de 5 %, tient compte du changement de périmètre au niveau des communes fournies.

◆ Une part importante dédiée à l'entretien courant du patrimoine

La ville se dote d'un budget de 796 080 €, en légère diminution de 1,08 %, pour assurer l'entretien des bâtiments, de la voirie, du terrain de foot, ainsi que de son matériel.

◆ Un coût des assurances toujours en hausse

Après avoir plus que triplé en quatre ans, le coût des assurances sera en plus légère hausse en 2026 pour atteindre 135 250 €. Les contrats existants devraient connaître une augmentation plus limitée de 2,5 %.

◆ La reconduction des enveloppes en faveur de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Comme l'an passé, les crédits prévus pour le fonctionnement des structures périscolaires et extrascolaires sont en progression technique, liée à l'externalisation du nettoyage des locaux, à 102 190 €. Outre le fonctionnement des structures, ce budget permet également l'organisation d'activités pédagogiques, le renouvellement du petit matériel ainsi que des voyages extérieurs. Le budget dédié à la jeunesse est également reconduit, en très légère hausse de 1,33 %, pour 55 075 €.

S'agissant des écoles publiques, elles bénéficieront d'une dotation au titre des fournitures scolaires de 67 € par élève ainsi qu'une dotation de 250 € pour les sorties scolaires. De plus, le forfait nuité sera rehaussé et ainsi porté à 15 € par élève au lieu de 11 € l'année passé. Le parcours sports, soutenue par Vendée Grand Littoral, se poursuit également.

◆ La poursuite d'une politique culturelle et évènementielle ambitieuse

En 2026, la commune a prévu de maintenir la plupart des manifestations qui se sont déroulées en 2025. Nous retrouverons ainsi la troisième édition de la programmation culturelle, la mi-carême, la fête médiévale, le marché de Noël ou encore les nocturnes du château.

3.2.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 5,82 M€, en hausse de 5,05 % par rapport à 2025. Elles représentent un peu moins de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

NATURE	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 26 / BP 25
TOTAL CHAPITRE 012	5 540 000 €	5 820 000 €	5,05 %
621 Personnel ext. Au services	20 000 €	77 000 €	285,00 %
6411 Personnel titulaire*	3 628 229 €	3 554 928 €	-2,02%
6413 Personnel non titulaire	490 918 €	589 087 €	20,00%
6416 Emplois d'insertion	0 €	0 €	
6417 Apprentis	64 750 €	60 515 €	-6,54%
6455 Assurances du personnel	150 057 €	154 998 €	3,29%
Charges patronales	1 186 046 €	1 383 472 €	16,65 %

* l'évolution est liée à un changement d'imputation comptable, à mettre en lien avec les charges patronales

◆ Des facteurs exogènes

En application du décret de janvier 2025, le budget 2026 doit intégrer une seconde hausse consécutive du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Pour la Commune, l'impact est conséquent et représente près de 100 000 €.

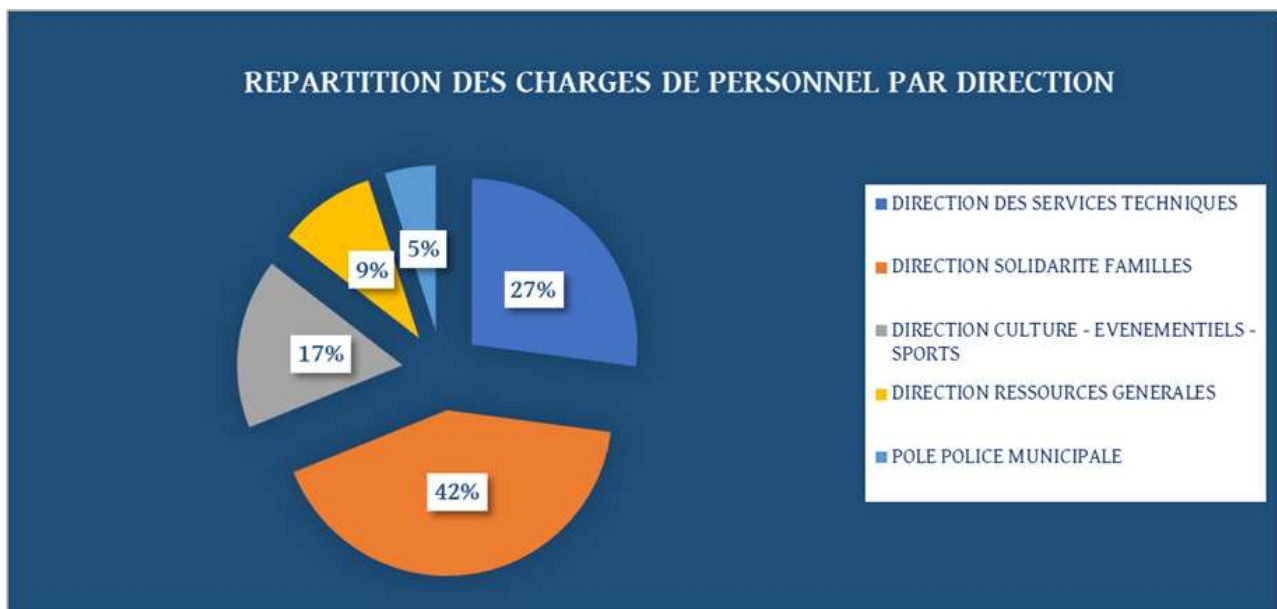
◆ Une mutualisation partielle des services avec Vendée Grand Littoral

La mutualisation des services, entamée depuis 2023, s'est poursuivie en 2025 avec celle de la direction technique. Engagée en août 2025 et portée par la Commune, elle implique le

portage de deux postes par celle-ci, l'intercommunalité remboursant ensuite la Commune selon les clés de prise en charge arrêtées par la convention de service commun.

◆ L'ajustement des effectifs de certains services

Après s'être donné les moyens humains de faire face à son développement au cours des précédents exercices, par exemple dans les structures périscolaires et extrascolaires pour assumer la progression du nombre d'enfants accueillis, la Commune a fait le choix d'un budget 2026 construit sur la base d'une quasi-stabilité des effectifs, hormis quelques ajustements sur les emplois saisonniers ou le recrutement d'apprentis. En revanche, il n'est prévu aucun recrutement supplémentaire au titre des emplois permanents.



Dans un contexte national délicat, la Commune fait donc preuve d'une grande rigueur dans la gestion de ses charges de personnel.

3.2.3. Les charges diverses de gestion

Les charges diverses de gestion augmentent significativement de 10,87 %, sous l'effet de différents facteurs, et s'établissent désormais à 966 325 €.

NATURE	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 26 / BP 25
TOTAL CHAPITRE 65	8 71 550 €	966 325 €	10,87 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	149 100 €	145 600 €	-2,35 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	3 000 €	3 000 €	0,00 %
655 Participations obligatoires	464 225 €	490 950 €	5,76 %
657 Subventions de fonctionnement	153 300 €	217 750 €	42,04 %
658 Charges diverses	101 925 €	109 025 €	6,97 %

◆ **Indemnités, frais de missions et formations 146 k€**

Les indemnités sont calibrées suivant l'exécution 2025, tout en considérant qu'il n'y aura pas de dégel du point d'indice en 2026.

◆ **Les participations obligatoires : 491 k€**

En hausse de 5,76%, les participations obligatoires regroupent la contribution au SDIS pour 164 000 € et la participation versée aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association (321 500 €). Calée sur le coût de fonctionnement des élèves publiques, elle augmentera de près de 19 000 € en 2026.

◆ **Subventions de fonctionnement : 218 k€**

La Ville continue de soutenir le tissu associatif culturel, sportif, social, en apportant un soutien financier aux associations du territoire avec une enveloppe globale en hausse de près de 64 500 €.

Au sein de ces subventions, celles allouée au Centre communal d'action sociale passera de 20 000 € à 70 000 €. L'enveloppe dédiée aux associations sportives s'élèvera quant à elle à 36 000 €.

◆ **Les charges diverses : 109 k€**

Les charges diverses seront en hausse de 6,97 % par rapport à 2025. Ce poste comptabilise entre autres les frais SACEM ainsi que les droits d'utilisation pour certains logiciels métiers.

3.2.4. Les autres charges

◆ Les charges financières : 452 k€

Les charges financières devraient progresser de 14,6 % par rapport au budget total 2025. Il s'agit d'intégrer les intérêts des nouveaux emprunts réalisés en fin d'année 2025 et ceux qui découleront des emprunts prévus au budget 2026.

◆ Les atténuations de produits : 671 k€

La forte augmentation constatée par rapport à 2025 tient à une modification d'imputation comptable pour le reversement de la surtaxe départemental à la taxe de séjour pour un montant de 40 000 €.

La principale inscription, pour le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est inchangée. Cette dépenses résulte de la réforme de la taxe professionnelle, intervenue en 2009, et qui repose sur la neutralité budgétaire pour les collectivités locales, tant d'un point de vue excédentaire que déficitaire. Cette réforme ayant eu un effet positif sur les recettes de la Commune, celle-ci doit, en contrepartie, reverser cet excédent par le biais du FNGIR.

◆ Les dotations aux provisions : 32 k€

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes des Pays-de-la-Loire, la Commune est tenue de provisionner progressivement la charge relative au Compte Épargne Temps (CET) des agents de la Ville. En ce sens, 25 % du montant a été provisionné en 2023, 50 % en 2024, 75 % en 2025 et donc, en 2026, la provision est portée à un total de 100 %, soit une provision supplémentaire de 32 000 €.

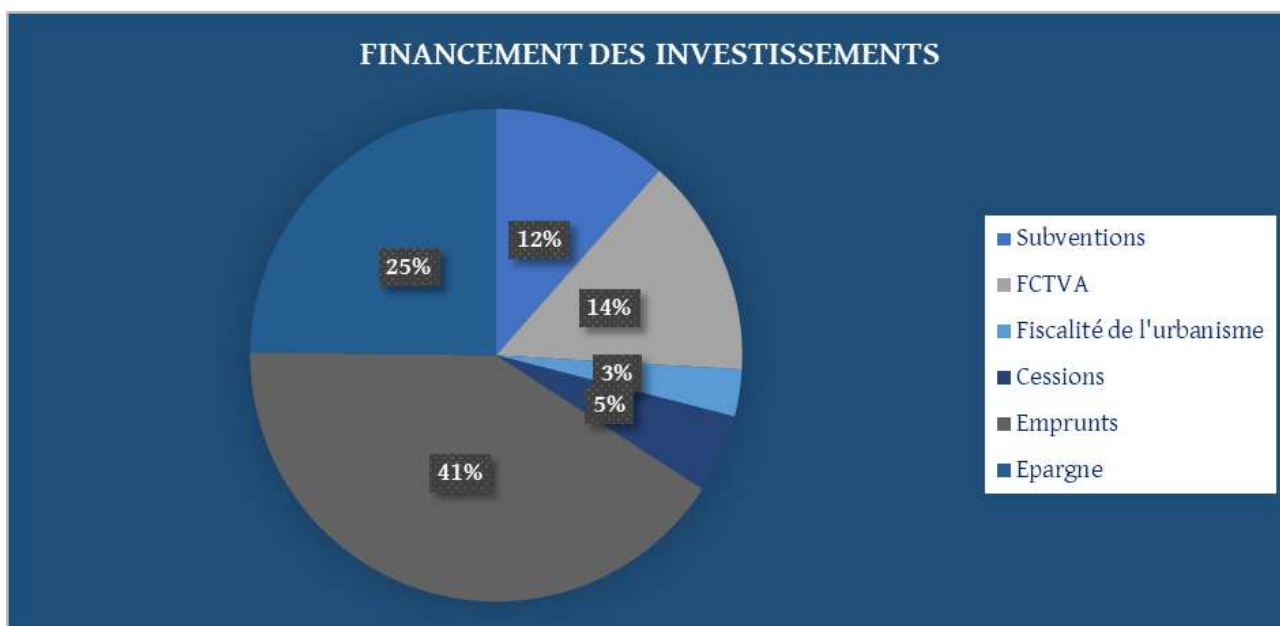
IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement assurent le financement pour la collectivité de son plan pluriannuel d'investissements. Elles s'établissent à 7 319 100 € en 2026, en baisse de 8,87 % par rapport à 2025.

RECETTES	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 26 / BP 25
Total recettes réelles d'investissement	8 031 770 €	7 319 100 €	-8,87%
13 - Subventions d'investissement	1 345 000 €	1 120 000 €	-16,73%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 776 770 €	3 989 100 €	-16,49%
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 350 000 €	1 700 000 €	25,93%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	10 000 €	10 000 €	0,00%
024 - Produits de cessions	550 000 €	500 000 €	-9,09%

Aux recettes réelles d'investissement, vient s'ajouter l'épargne prévisionnel que dégage la section de fonctionnement. L'ensemble permet de financer l'intégralité de la section d'investissement pour atteindre l'équilibre.



4.1.1. Les subventions d'investissement

Elles contribuent au financement du plan pluriannuel d'investissements à hauteur de 12 %. En valeur, elles représentent un budget légèrement supérieur à 1,1 M€.

Pour 2026, sont attendues principalement les subventions suivantes :

- ◆ **Réhabilitation / extension groupe scolaire du Payré : 550,5 k€**
 - Etat (programme «DSIL») : 324,5 k€ ;
 - Conseil Départemental : 176 k€.
- ◆ **Transition énergétique (réseau de chaleur) : 289,5 k€**
 - Privé (prime certificats d'économie d'énergie (CEE) du réseau de chaleur) : 289,5 k€ ;
- ◆ **Réhabilitation église Saint-Hilaire : 245 k€**
 - Etat (programme « DSIL ») : 150 k€ ;
 - Conseil Départemental : 95 k€.
- ◆ **Voirie et réseaux : 80 k€**
 - Conseil Départemental : 50 k€ ;
 - Etat (amendes de police) : 30 k€.
- ◆ **Équipements sportifs : 5 k€**
 - Privé (participation association sportive complexe tennistique des Ribandeaux) : 5 k€.

4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Elles sont estimées à 1,7 M€, en hausse de 25,93 %. Elles concernent, d'une part, le FCTVA attendu pour 1,4 M€, et d'autre part, la taxe d'aménagement pour 300 k€. Cette dernière serait stable par rapport au budget 2025.

4.1.3. Les produits de cessions

Les produits de cession devraient représenter 500 k€, en diminution de 9,09 % par rapport au budget 2025.

4.1.4. L'emprunt

Pour équilibrer le budget, la Commune prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur de 3,99 M€. Ce montant prévisionnel sera ajusté une fois les résultats 2025 connus et intégrés dans le budget.

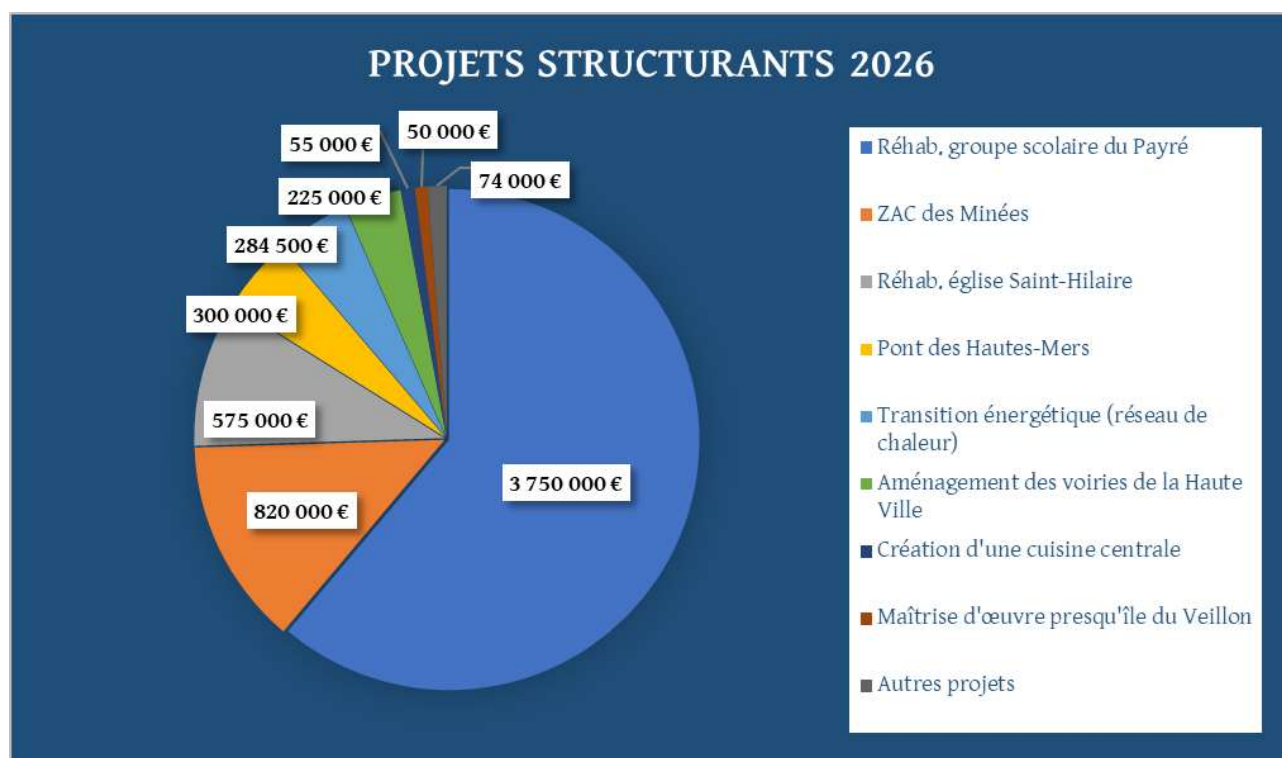
4.2. Les dépenses réelles d'investissement

Inscrites à hauteur de 9,73 M€, elles baissent de 6,95 % par rapport à l'exercice précédent.

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 26 / BP 25
Total dépenses réelles d'investissement	10 457 650 €	9 730 500 €	-6,95%
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	8 806 950 €	8 370 500 €	-4,96%
Immobilisations corporelles (21)	50 000 €	25 000 €	-50,00%
Dotations fonds divers (10)	50 000 €	25 000 €	-50,00%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 550 700 €	1 310 000 €	-15,52%

4.2.1. Les opérations d'équipements

Les grands projets 2026 (6,1 M€)



L'année 2026 sera marquée par la poursuite de nombreux projets structurants :

◆ **Réhabilitation / extension de l'école du Payré : 3,75 M€**

L'année 2026 verra la montée en puissance des travaux de la première phase des travaux du groupe scolaire du Payré qui concerne la construction de l'école maternelle ainsi que la construction de deux classes pour l'école élémentaire et des parties communes. La fin de l'année sera marquée par le démarrage des travaux de la deuxième phase intégrant à la fois le restaurant scolaire, le périscolaire et la réhabilitation de salles de classe existantes.

◆ **Aménagement de la ZAC des Minées : 820 k€**

Les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC des Minées seront réalisés au cours de l'année 2026.

◆ **Réhabilitation de l'Eglise Saint-Hilaire : 575 k€**

Suite au diagnostic sanitaire réalisé en 2021, 4 phases de travaux ont été identifiées. La première, qui devait être lancée en 2025 et qui concerne le clocher occidental et la flèche, le sera finalement au cours de l'année 2026. Le montant global des trois phases extérieures approche 1,4 M€.

◆ **Pont des Hautes-Mers : 300 k€**

Après la rénovation du pont du Veillon, la Commune a engagé en fin d'année 2025 la consultation pour les travaux de reconstruction du pont des Hautes Mers. Les travaux pourront démarrer dès le début de l'année pour une livraison au cours du 1^{er} semestre 2026.

◆ **Transition énergétique (réseau de chaleur) : 284,5 k€**

Dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur urbain destinée à desservir le groupe scolaire du Payré et le multi-accueils Les Moussaillons du Payré par le SYDEV, compétent en matière de distribution de chaleur, la commune apportera une participation financière au syndicat pour la réalisation des travaux.

◆ **Aménagement des voiries de la Haute Ville : 225 k€**

La Commune engagera en 2026 la première partie des travaux d'aménagement des rues et ruelles de la Haute Ville visant à affirmer le caractère patrimonial fort du secteur, à

assurer une continuité piétonne entre le plan d'eau de la Chapelle et le château tout en réhabilitant les voiries, réseaux et en sécurisant les intersections.

◆ **Création d'une cuisine centrale : 55 k€**

La Commune engagera en 2026 des études pour l'accompagner dans le cadre de son projet de création d'une cuisine centrale, destinée à remplacer l'équipement actuel.

◆ **Projet de création d'un nouveau cinéma: 50 k€**

La Commune participera en 2026 aux études de maîtrise d'œuvre portées par Vendée Grand Littoral pour la réalisation d'un complexe culturel intégrant un cinéma communal, dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'œuvre approuvée en 2025. La coordination du projet sera portée par la Communauté de communes, en collaboration avec les élus de la ville. Le budget de l'opération, dédié au cinéma, sera cependant intégralement pris en charge par la commune.

Les investissements récurrents (1,93 M€)

La Commune poursuit son effort financier afin de dégager suffisamment de crédits pour permettre de maintenir son patrimoine en état, mais également pour moderniser son administration. Au total, ce sont plus de 1,93 M€ qui sont inscrits au budget 2026.

Parmi les réalisations, on peut citer les suivantes :

- Programme de voirie / effacement de réseaux : 776 500 € ;
- Aménagement des espaces-verts : 50 000 € ;
- Aménagement du poste de secours de la plage du Veillon : 320 000 € ;
- Remplacement de la toiture, reprise du plancher et réfection des réseaux extérieurs du CSCT : 46 000 € ;
- Toiture et façade de la salle Saint-Joseph : 30 000 € ;
- Installation de sanitaires modulaires pour les salles de réunion du Manoir : 35 000 €
- Réfection du mur du cimetière de Talmont : 20 000 € ;
- Équipements scolaires – enfance – jeunesse : 77 050 € ;
- Création d'un club house pour le boulodrome, plan d'eau de La Chapelle : 35 000 € ;
- ménage d'un garde-corps pour la sortie de secours du Château : 20 000 € ;
- Acquisitions de nouveaux véhicules : 130 000 € ;
- Matériel et outils du numérique : 66 500 €.

Une enveloppe exceptionnelle pour l'entretien du patrimoine bâti : 310 k€

Le budget intègre, pour la 3^{ème} année consécutive, une enveloppe spécifique consacrée à l'entretien du patrimoine bâti, à hauteur de 310 000 €. Les opérations ciblées sont :

- Rénovation de la salle Louis Chaigne : 100 000 € ;
- Travaux de sécurisation pour le château : 100 000 € ;
- Salle des Minées (toiture, acoustique, contrôle d'accès) : 75 000 €.
- Réhabilitation de trois logements de la Croisée : 35 000 €.

4.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées

Pour 2026, le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 300 k€. Il faut relever que ce budget intègre à la fois le remboursement des nouveaux emprunts réalisés en 2025 et des emprunts projetés en 2026. Enfin, la restitution des cautions est budgétisée à hauteur de 10 k€.

V. L'ÉPARGNE

Par rapport au budget 2025, les niveaux d'épargne sont en légère diminution, mais restent d'un niveau acceptable, ce qui permet notamment de soutenir totalement la dette de la ville. L'épargne de gestion, permettant d'analyser le cycle d'exploitation communal avant remboursement de la dette, se situe légèrement en-dessous de 3 M€. La capacité d'autofinancement nette, qui permet d'assurer le financement des investissements, atteint 1,1 M€ ce qui positionne le taux d'épargne nette autour de 8 %.

Le poids de la dette par rapport à l'épargne que dégage la collectivité, c'est à dire sa capacité à se désendetter, se situe autour de 6,5 années. Rappelons que le seuil d'alerte est fixée à 12 ans. Elle dispose donc encore de marges de manœuvre pour poursuivre ses investissements à l'avenir.

		BP 2025	BP 2026	EVOLUTION BP 25 / BP 26
A	Recettes de gestion	13 757 530 €	14 130 075 €	2,7%
B	Dépenses de gestion	10 846 650 €	11 276 675 €	3,96%
C = A-B	Epargne de gestion	2 910 880 €	2 853 400 €	-1,97%
D	Intérêts de la dette	485 000 €	442 000 €	-8,87%
E = C-D	Epargne brute	2 425 880 €	2 411 400 €	-0,60%
F	Amortissement du capital de la dette	1 240 000 €	1 300 000 €	4,84%
G = E-F	Epargne nette	1 185 880 €	1 111 400 €	-6,28%
H = G/A	taux d'épargne nette	8,62%	7,87%	-8,75%

VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont population totale	Valeur Talmont population DGF*	Moyenne de la strate - année 2024 - pop DGF **
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 334 €	973 €	1 196 €
2	Produits des impositions directes / population	892 €	650 €	871 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 620 €	1 181 €	1 432 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	956 €	697 €	458 €
5	Encours de dette / population	1 363 €	994 €	1 111 €
6	DGF / population	145 €	106 €	108 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,89%	48,89%	58,00%
9	Dépenses réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	91,38%	91,38%	91,10%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	60,84%	60,84%	32,00%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	84,17%	84,17%	77,60%

VII. LES BUDGETS ANNEXES

7.1. Le budget annexe "lotissement secteur Court Manteau"

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la Commune a ouvert un budget annexe en 2020. Les études conduites en 2021 ont mis en évidence l'apparition de zones humides sur une partie du secteur. De la sorte, des études complémentaires ont été faites en 2022 pour déterminer la viabilité du projet.

L'année 2025 doit permettre de sélectionner le mode de gestion (régie, concession d'aménagement).

Ce budget est assujetti à la TVA.

FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026	ECART BP 26/ BP 25
A	Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	310 500 €	290 500 €	-6,44%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	310 500 €	290 500 €	-6,44%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	50 500 €	50 500 €	0,00%
E	Dépenses d'ordre de fonctionnement	260 000 €	240 000 €	-7,69%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	310 500 €	290 500 €	-6,44%
G = A-D	Solde sur opérations réelles	-50 500 €	-50 500 €	0,00%

INVESTISSEMENT		BP 2025	BP 2026	ECART BP 26/ BP 25
A	Recettes réelles d'investissement	50 500 €	50 500 €	0,00%
B	Recettes d'ordre d'investissement	260 000 €	240 000 €	-7,69%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	310 500 €	290 500 €	-6,44%
D	Dépenses réelles d'investissement	0 €	0 €	
E	Dépenses d'ordres d'investissement	310 500 €	290 500 €	-6,44%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	310 500 €	290 500 €	-6,44%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS		621 000 €	581 000 €	-6,44%
---	--	------------------	------------------	---------------

7.2. Le budget annexe "lotissement Les Marches du Rosais "

La Commune a décidé la création d'un lotissement communal sur une réserve foncière située à proximité du village du Rosais et de l'axe routier Talmont-Saint-Hilaire / Nieul-le-Dolent pour proposer, rapidement, des terrains à des prix accessibles pour des jeunes ménages.

L'année 2026 doit permettre la réalisation d'acquisitions foncières et celles d'études.

Ce budget est assujetti à la TVA.

FONCTIONNEMENT		BP 2026
A	Recettes réelles de fonctionnement	0 €
B	Recettes d'ordre de fonctionnement	260 000 €
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	260 000 €
D	Dépenses réelles de fonctionnement	260 000 €
E	Dépenses d'ordre de fonctionnement	0 €
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	260 000 €
G = A-D	Solde sur opérations réelles	-260 000 €

INVESTISSEMENT		BP 2026
A	Recettes réelles d'investissement	260 000 €
B	Recettes d'ordre d'investissement	0 €
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	260 000 €
D	Dépenses réelles d'investissement	0 €
E	Dépenses d'ordre d'investissement	260 000 €
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 000 €

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS	520 000 €
---	------------------